



18/05/2011

## NOTICE D'INFORMATION

*à l'attention des candidat(e)s  
à la Validation des Acquis de l'Expérience  
d'Éducateur de Jeunes Enfants*



ÉCOLE DE FORMATION PSYCHO PÉDAGOGIQUE

22 RUE CASSETTE 75006 PARIS T. 01 44 39 71 30 / F. 01 44 39 71 39 / info@efpp.fr / www.efpp.fr



Notice d'information

# VAE D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

## Sommaire

### *INFORMATIONS GENERALES*

- I - DEFINITION DE LA PROFESSION ET DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION**
- II - PUBLIC CONCERNE**
- III - PROCEDURE ADMINISTRATIVE**
- IV - CALENDRIER**

*VOUS SOUHAITEZ ETRE CANDIDAT ?*

*→ retour des dossiers de candidature intégralement complétés  
entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1er octobre 2011 (date limite)*

## Identité de l'EFPP

Créée en 1946, l'E.F.P.P. est :

- Gérée depuis 1962 par l'Association Ecole de Formation Psycho Pédagogique (Association loi 1901)
- Liée à l'Institut Catholique de Paris par protocole.
- Agréée par Arrêté Interministériel pour la préparation au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé,
- Agréée par Arrêté Ministériel pour la préparation au Diplôme D'Etat d'Educateurs de Jeunes Enfants
- Formation initiale financée par le Conseil Régional d'Ile de France
- Organisme de formation continue pour le secteur sanitaire et social, et pour la formation des cadres (CAFERUIS).
- Membre de L'Association Française des Organismes de Formation et de Recherche en Travail Social (A.F.O.R.T.S.)

## *INFORMATIONS GENERALES*

### **I – DEFINITION DE LA PROFESSION ET DU CONTEXTE DE L'INTERVENTION**

L'éducateur de jeunes enfants exerce une fonction d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir. Les missions qui lui sont confiées sont en constante mutation, du fait des évolutions sociales, mais aussi du fait des politiques nationales et locales qui jouent un rôle fondamental dans la mise en place des modes d'accueil Petite Enfance.

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques. En créant un environnement riche et motivant, il contribue à leur éveil et à leur apprentissage à la vie sociale.

Le rôle de l'éducateur de jeunes enfants est défini par :

- **la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec sa famille** : ce qui suppose une éthique, des connaissances et des techniques spécifiques. Cela entraîne, en outre, un travail en équipe, l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des projets éducatifs et sociaux et la contribution au projet d'établissement et de service.
- **un positionnement particulier dans le champ du travail social** : spécialiste de la petite enfance, il a pour mission d'adapter ses interventions aux différentes populations, de lutter contre les risques

d'exclusion, de prévenir les inadaptations socio-médico-psychologiques. Il crée un environnement permettant la construction de liens sociaux et un accompagnement de la fonction parentale. Pour accomplir ses missions, il est amené à développer des partenariats avec les professionnels du champ sanitaire, social et de l'éducation nationale.

- **une fonction d'expertise éducative et sociale de la Petite Enfance** : il est acteur des politiques sociales territoriales. Il formule et recense les besoins en modes d'accueil, développe concertation et partenariats locaux, favorise et veille à l'adéquation entre les politiques sociales et leur mise en œuvre dans l'environnement où il évolue.

On recense environ 9500 éducateurs de jeunes enfants employés par les collectivités territoriales (communes, départements) et des associations et structures privées.

Leurs secteurs d'intervention sont :

- le secteur social : établissements et services d'accueil des enfants de moins de sept ans, établissements et services sociaux, services d'aide à domicile...
- le secteur sanitaire
- le secteur médico-social
- le secteur de l'assistance éducative
- le secteur du loisir, de la culture et de l'animation
- le secteur de l'éducation et tout endroit accueillant potentiellement des jeunes enfants.

## II – PUBLIC CONCERNE

L'E.F.P.P. met en place pour les professionnels ou les bénévoles en exercice, des dispositifs d'accompagnement méthodologiques pour la V.A.E. depuis 2008 pour le D.E.E.J.E.

La demande de VAE EJE (Educateur de Jeunes Enfants) est une démarche individuelle.

Peuvent se présenter les candidats ayant obtenu leur recevabilité, en bonne et due forme, auprès de leur rectorat ou académie.

Toutes les personnes accompagnées dans leur démarche VAE s'inscrivent dans un parcours qui alterne des entretiens individuels avec un référent permanent et des séquences collectives au sein d'un groupe constitué, animé par un formateur.

### III – PROCEDURE ADMINISTRATIVE

#### Quelle procédure administrative suivre avant toute démarche d'inscription à L'EFPP ?

L'ASP (Agence de Service de Paiement), délégation VAE EJE, est votre premier interlocuteur à contacter pour engager la première étape de votre VAE Educateur de Jeunes Enfants.

ASP, Agence de service et des paiements, délégation VAE EJE : **0 810 017 710**

#### Votre démarche s'effectue donc en 8 étapes :

1. Retrait de dossier auprès de l'ASP
2. Constitution du livret et dépôt du livret 1 à l'ASP
3. Dès réception de la recevabilité :
  - Recherche de financement (Employeur, Organisme financeur pour la formation continue, DIF...)
  - Prise de contact avec l'EFPP pour l'ouverture d'un dossier et établissement des conventions.
4. Dès confirmation du financement : Prise de rendez-vous pour valider votre inscription et planifier l'accompagnement pédagogique
5. Elaboration du livret 2 selon les modalités pédagogiques d'accompagnement
6. Dépôt du livret à l'ASP
7. Présentation orale du livret 2 devant un jury
8. Le candidat est informé par courrier de la décision du jury.

Votre dossier VAE EJE comprend 2 livrets délivrés par le CAVA / DAVA :

- **Le Livret 1 vous permet d'accéder à la recevabilité de votre demande VAE**
- **La recevabilité conditionne la délivrance du Livret 2.**

Le livret 2 vous permet la validation des acquis de votre expérience. L'EFPP vous accompagne dans cette étape.

Quel que soit le dispositif mobilisé, tous les accompagnements visent un soutien méthodologique dans la rédaction du Livret 2 par une appropriation du référentiel professionnel, le repérage des expériences pertinentes en lien avec la certification visée, et l'aide à la formalisation écrite des situations professionnelles susceptibles de venir étayer les compétences du candidat.

La préparation au jury de validation fait partie intégrante du parcours.

#### **IV- CALENDRIER**

Les périodes d'instruction administrative des dossiers, les dates des « rentrées »... tiennent compte des impératifs de chaque dispositif et des dates prévisionnelles des jurys de validation.

Promotion Instruction des dossiers Accompagnement 24h

Date de jury :

- **DEEJE 2012 Inscriptions en cours** - De janvier 2012 à octobre 2012 – jury 15 octobre 2012

Formation diplômante :

- **Diplôme accompagné**
- **Diplôme d'Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE)**

#### **VI – COUT DE LA FORMATION**

1 596,00 € pour l'accompagnement global du stagiaire en VAE.

#### **CONTACT :**

Coordination VAE : **Valérie NAEYE** / 01 44 39 74 56 / [valerienaeye@efpp.fr](mailto:valerienaeye@efpp.fr)

Assistante administrative VAE : **Cécile LEFILLEUL** / 01 44 39 74 57 / [c.lefilleul@efpp.fr](mailto:c.lefilleul@efpp.fr)